

**Syndicat Intercommunal des
Ecoles de Rochefort-en-
Yvelines/Longvilliers**

DCS/2024-16

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Date de convocation :
8 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre à 17h00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M Lambert Sylvain, Président.

Etaient présents : Sylvain Lambert, Maurice Chanclud et Sandrine Buisson

Absente excusée : Caroline Piccot-Poyart

Nombre de Conseillers
En exercice : 4
Présents : 3
Votants : 3

Secrétaire de séance : Sandrine Buisson

Objet : Révision du tarif de la restauration scolaire et rappel des tarifs des autres services du périscolaire

Le prestataire de la restauration scolaire a annoncé une augmentation du coût du repas de 0.084 euros dès le 1^{er} septembre 2024.

Monsieur le Président rappelle que le tarif actuel est de 6.15 euros et propose que cette majoration soit répercutée, à compter du 1^{er} novembre 2024, à hauteur de 0.08 euros.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le tarif de **6.23 euros** pour le repas de la restauration scolaire à compter du 1^{er} novembre 2024
- Dit que les tarifs des autres services du périscolaire restent inchangés :
 - o Séance garderie matin : 2.05 euros
 - o Panier repas dans le cadre d'un PAI : 2 euros
 - o Séance de la garderie du soir – Ecole maternelle : 4.10 euros
 - o Séance d'étude du soir – Ecole élémentaire : 4.10 euros
 - o Retard d'un parent à la sortie d'un service périscolaire : 20 euros
 - o Présence à une séance du périscolaire non réservée : 10 euros

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 078-257801258-20241015-202416-DE

Le Président soussigné, certifie que la délibération n° DCS/2024-16 a été affichée en mairie le 16 octobre 2024 et rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 12.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet le 16 octobre 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Rochefort, le 15 octobre 2024



Le Président du SIE, Sylvain LAMBERT